|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | EAC-B-1 |
| Numéro de poste Sysper: | 267015 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Vanessa Debiais-Sainton  3ème trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’expert national détaché (END) travaillera dans une unité très motivée, jeune et enthousiaste d’une vingtaine de professionnels issus de différents horizons et voués à conduire la transformation de l’enseignement supérieur en Europe. L’unité est le service chef de file pour (a) la mise en œuvre de la stratégie européenne pour les universités en vue de la réalisation de l’espace européen de l’éducation, y compris la mise en œuvre d’initiatives phares telles que les alliances d’«Universités européennes», un diplôme conjoint européen, l’initiative relative à la carte d’étudiant européenne; un système européen d’assurance et de reconnaissance de la qualité, b) la mise en œuvre des recommandations du Conseil sur le suivi des diplômés, sur l’approche européenne en matière de microcertifications; sur la reconnaissance automatique; et sur l’apprentissage en vue de la transition écologique (c) le «processus de Bologne», qui vise à créer un espace européen de l’enseignement supérieur fondé sur la mise en œuvre d’outils européens communs. L’unité est également chargée de gérer la mise en œuvre des actions en matière d’enseignement supérieur du programme phare Erasmus + par l’intermédiaire des agences nationales et de l’agence exécutive EACEA, ainsi que de concevoir les futures actions en matière d’enseignement supérieur au titre du prochain cadre financier pluriannuel.

L’expert national contribuera à l’élaboration de certaines des initiatives annoncées dans la stratégie européenne pour les universités. Notre nouveau collègue façonnera également les futures politiques et actions en matière d’enseignement supérieur à l’appui de la transition écologique et numérique, ainsi que les actions liées aux politiques du programme Erasmus+. Ce travail impliquera des contacts avec des parties prenantes externes telles que les universités, les réseaux d’établissements d’enseignement supérieur, les associations d’étudiants, les agences nationales Erasmus+ et les autorités nationales, ainsi qu’une coopération étroite avec les présidences de l’UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons une position très intéressante et dynamique pour contribuer à l’élaboration d’importantes politiques en matière d’enseignement supérieur au niveau européen:

— Travailler dand l’équipe en charge d’élaborer un diplôme conjoint européen;

— Mettre en œuvre des initiatives politiques en assurant les synergies entre l’espace européen de l’éducation, l’espace européen de l’enseignement supérieur et l’espace européen de la recherche;

— Orienter l’élaboration des politiques et participer aux structures de travail du processus de Bologne;

— Suivre et analyser la mise en œuvre et l’impact des politiques européennes en matière d’enseignement supérieur;

— Contribuer, sous la supervision d’un administrateur de la Commission, à l’élaboration des communications, des recommandations du Conseil, des propositions d’études et des appels d’offres;

— Coopérer avec les autorités nationales, les établissements d’enseignement supérieur, les organisations d’étudiants et’autres parties prenantes. Il s’agit notamment de fournir une contribution politique et de diriger des groupes de travail avec diverses parties prenantes afin de créer et de concevoir conjointement de nouvelles politiques et actions;

— Contribuer aux initiatives stratégiques de la Commission, aux documents de consultation interservices et à d’autres propositions, et les examiner afin de veiller à ce que les priorités de l’espace européen de l’éducation en matière d’enseignement supérieur soient dûment prises en compte, y compris en ce qui concerne le financement de l’enseignement supérieur;

— Préparer des notes d’information à l’intention du Vice-Préseident, du Commissaire et du directeur général, et contribuer aux documents/études analytiques et aux réponses aux questions du Parlement européen, d’autres institutions européennes et des enquêtes des citoyens;

— Sous la supervision d’un administrateur de la Commission, organiser/gérer/représenter l’unité lors d’événements, y compris des conférences, des groupes d’experts, des groupes de travail et d’autres réunions avec les parties prenantes;

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**Nous recherchons un candidat dynamique et proactif ayant une expérience pertinente dans le secteur de l’enseignement supérieur dans un établissement d’enseignement supérieur et/ou un ministère/agence nationale. Une expérience dans l’élaboration des politiques d’enseignement supérieur, de la mise en œuvre des engagements clés de Bologne et/ou de la mise en œuvre de programmes et de diplômes conjoints serait un atout.**

**Le candidat doit être titulaire d’un master ou d’un diplôme équivalent en sciences politiques, sciences sociales et humaines, sciences, économie, droit ou tout autre domaine d’étude connexe.**

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)